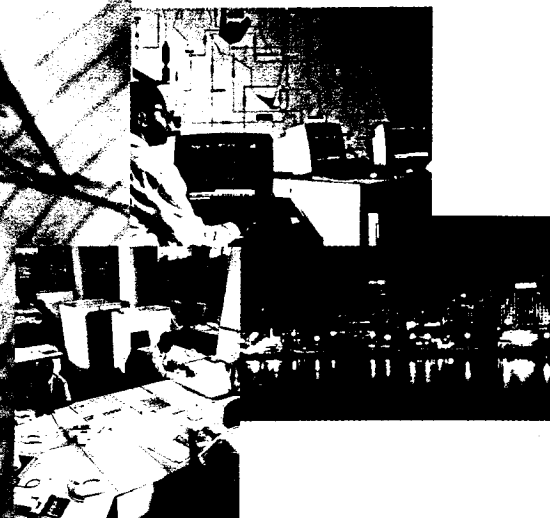


R A P P O R T  
A N N U E L



**CIE**



# S o m m a i r e

E X E R C I C E 1 9 9 8

- 2 Message du Président
- 3 Rapport du Conseil d'administration  
à l'Assemblée générale ordinaire
- 3 Organigramme de la Société
- 4 Bilan des activités
- 7 Bilan social
- 9 Management et communication
- 10 Résultats financiers
- 16 Perspectives 1999
- 18 Rapport du Conseil d'administration  
à l'Assemblée générale extraordinaire
- 19 Informations  
administratives et juridiques
- 20 Rapport général des Commissaires  
aux comptes sur les comptes annuels
- 22 Rapport spécial  
des Commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées
- 24 Résolutions
- 26 Etats financiers
- 32 Règles et méthodes comptables



# Message du Président



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires

Dans un environnement économique favorable, l'année 1998 a vu se poursuivre l'accroissement des consommations d'électricité en Côte d'Ivoire. Avec un taux de 12 % l'an, cet accroissement nous a contraint à limiter les exportations vers nos voisins, afin de satisfaire pleinement la demande nationale.

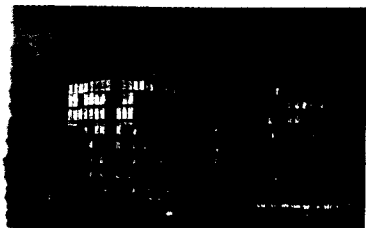
Cette forte croissance n'est pas sans conséquence sur l'équipement du secteur électrique qui a pu heureusement, au cours du premier trimestre 1999, enregistrer la mise en service de la première tranche de la nouvelle centrale d'AZITO. Elle a également pesé sur l'amélioration de la qualité du service. Celle-ci n'a pas autant progressé que nous l'aurions souhaité : la saturation de certaines installations, du fait de la demande accrue, nécessite des renforcements que le ministère de l'Energie en charge de ces investissements devrait lancer dès cette année. Elle nous impose enfin de repenser sans cesse notre organisation et nos moyens pour les adapter en les optimisant aux exigences de nos clients.

Mais cette forte croissance a eu un effet positif sur les résultats de votre Compagnie qui se sont encore sensiblement améliorés en 1998.

Ces résultats, vous vous en doutez, ont demandé un effort accru de tous les collaborateurs de la CIE. La paix sociale au sein de l'entreprise, à laquelle vous le savez j'attache une place primordiale, la compétence, la disponibilité et le dynamisme des uns et des autres ont permis d'y parvenir.

De grands défis s'offrent à nous, dans les années qui viennent, si nous voulons être capables d'accompagner la croissance économique de notre pays. Les femmes et les hommes de CIE s'y préparent.

Je compte également sur votre soutien et votre confiance pour relever ces défis avec succès.



# Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous vous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable, et qui sont adressés à :

- la Direction des impôts ;
- la Comptabilité nationale ;
- la Banque des données financières ;
- la Direction de l'enregistrement.

Votre Conseil d'administration se tient également à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

ZADI KESSY Marcel

Vice Président

PETERSCHMITT Louis

Administrateurs

AILLERET François  
BOUYGUES Martin  
BOUYGUES Olivier  
DELAPORTE Pierre  
DIARRA Ousmane  
FRANCONY Michel  
SENNEPIN Jacques  
TALBOT Jean-François

Directeur général

PELISSOU Marcel

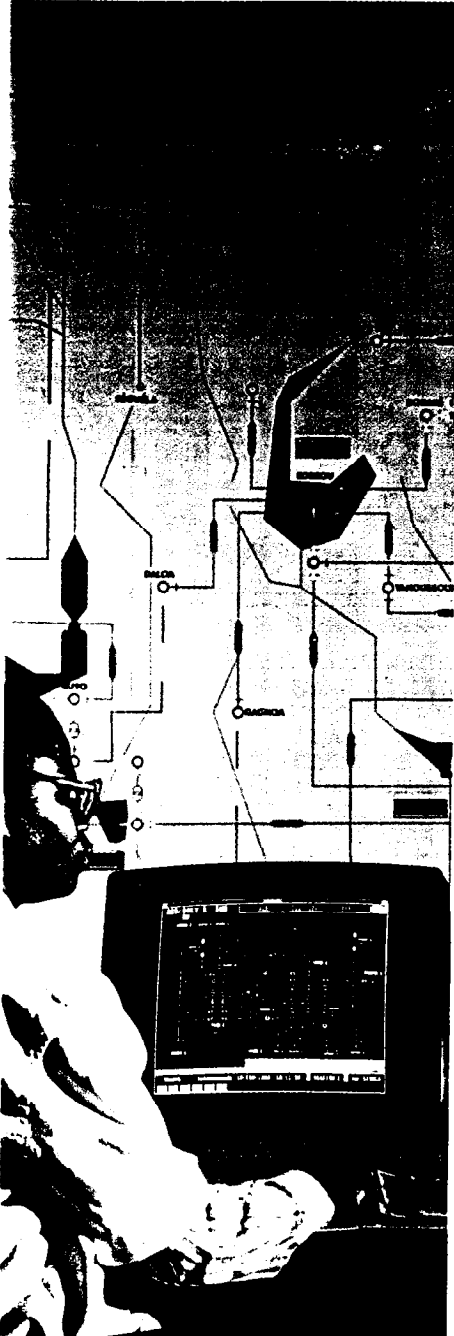
Commissaires aux comptes

ERNST AND YOUNG  
THIEMELE YAO DJUE

Commissaire du Gouvernement

ACHI Patrick

# Bilan des activités



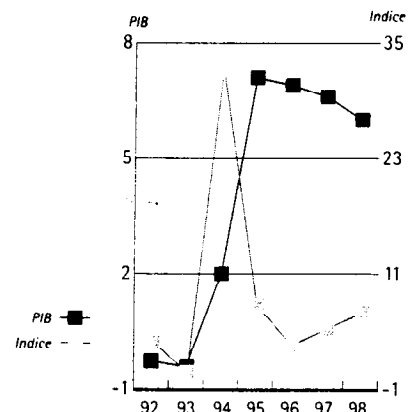
## ACTIVITES ECONOMIQUES

Les principaux **INDICATEURS ECONOMIQUES** restent favorables, malgré un léger ralentissement de la croissance du PIB en 1998 (+6 %). La production agricole et vivrière accuse un fléchissement en volume du fait du déficit pluviométrique, et en valeur du fait des cours internationaux des matières premières agricoles. Le secteur secondaire se porte bien en volume (croissance de 15,6 % de l'indice de production industrielle), mais c'est surtout le secteur tertiaire qui contribue à la croissance actuelle du PIB.

L'**INFLATION**, qui avait pu être ramenée à 3,5 % en 1996, est en hausse en 1998. En particulier, la sécheresse observée en début d'exercice a fait augmenter le prix de certains produits alimentaires.

LE **TAUX D'EPARGNE** progresse, ce qui accroît la capacité de financement de l'économie. La capitalisation boursière dépasse 1 000 MFCFA à fin 1998, et les indices de progression de la BRVM (Bourse Régionalisée des Valeurs Mobilières) ont augmenté de 10 % sur l'exercice.

Les réformes structurelles se poursuivent pour créer les conditions d'une croissance économique forte et durable afin de relever le revenu par habitant. L'accord sur la facilité d'ajustement structurel et celui sur **LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE IVOIRIENNE** devrait permettre d'équilibrer le budget de l'Etat avec plus de facilité.



**VENTES**

LA PROGRESSION DES VENTES MT est élevée en 1998, en raison des fortes consommations de la période février-juillet 1998, due à des températures supérieures à la normale. Le rythme actuel moyen de la progression sur plusieurs exercices se maintient à 9,3 % en volume des ventes industrielles, et à 4 % en nombre de clients.

LE DEVELOPPEMENT DES VENTES BT est voisin de 10 % sur la période triennale considérée, dont :

- 0,5 % pour les extensions dans les nouveaux quartiers et les villages nouvellement électrifiés ;
- 2 % pour les nouveaux branchements sur les réseaux existants ;
- 7,5 % pour le développement des consommations en profondeur chez les clients existants.

UN AJUSTEMENT tarifaire a concerné le tarif modéré à partir des facturations d'octobre 1998. Au-delà d'un seuil de 80 kWh par bimestre, les kWh consommés en sus sont facturés au prix réel. Cette mesure doit contribuer à l'équilibre financier du secteur, sans incidence sur la rémunération de CIE.

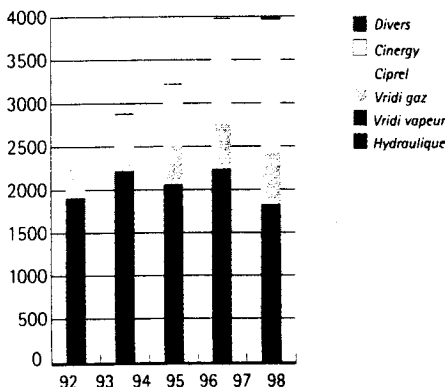
LES VENTES A L'EXPORTATION ont atteint 593 GWh à VRA et 1 GWh au Mali en 1998, donc nettement inférieures aux 951 GWh de l'année calendaire 1997. Cette diminution s'explique par une insuffisance de capacité de production d'environ 250 GWh de février à juin 1998, puis par une baisse de la demande externe au cours du dernier trimestre 1998. Le délestage s'est prolongé pendant 6 mois au Ghana, Togo, Bénin.

**EQUILIBRE - PRODUCTION - CONSOMMATION**

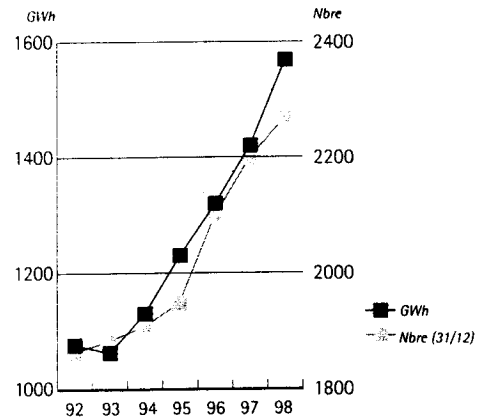
LA CONSOMMATION GLOBALE NETTE DU SYSTEME a atteint 4 000 GWh environ en 1998. L'usine Ciprel a atteint son record de production avec 1 539 GWh (39 %). La saison des pluies 1998 globalement moyenne (1 300 GWh nets) a permis de reconstituer le stock de sécurité du couple Kossou-Taabo.

LA CONSOMMATION DE GAZ s'échelonne entre 50 et 85 Mpcj (millions de pieds-cube par jour) en fonction des machines en service. Ce gaz est fourni par les gisements de Lion Panthère.

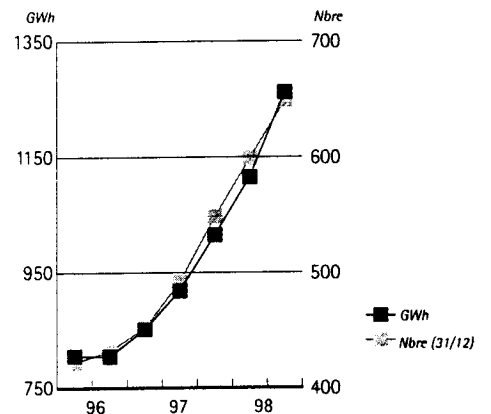
PRODUCTION (EN GWH)



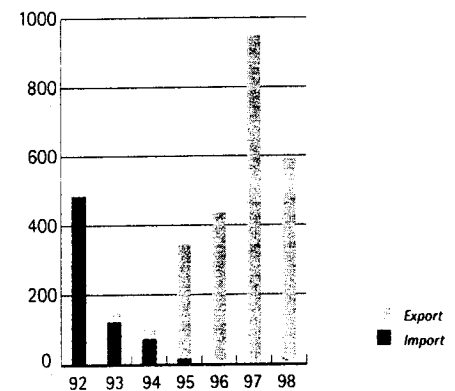
VENTES MT



VENTES BT

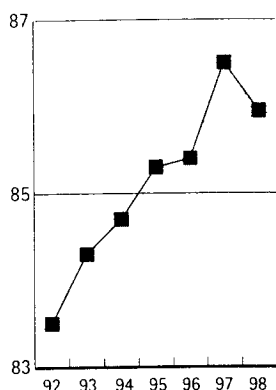


VENTES IMPORT/EXPORT (EN GWH)



# Bilan des activités

RENDEMENT DU SYSTEME (EN %)



LE RENDEMENT GLOBAL DU SYSTEME atteint 86 % en 1998 en raison du niveau plus faible des exportations. LES PERTES NON TECHNIQUES sont de l'ordre de 3,2 % de la facturation BT et 0,6 % de la facturation MT. Leur incidence est de 1,0 % sur le rendement global du système.

L'EXPLOITATION DU SYSTEME reste relativement performante, avec une perturbation sévère sur Abidjan due à un défaut sur la ligne Soubré-Taabo. On constate quelques baisses de fréquence aux heures de forte consommation en raison des pointes de la demande globale sur les neufs premiers mois de 1998. Des dispositions spéciales sont prises sur le réseau 225 kV pour éviter que tout déclenchement de la principale turbine de Ciprel ne provoque une panne généralisée.

## SERVICE AU CLIENT

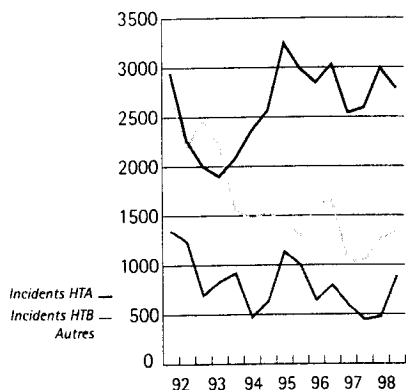
LE TEMPS MOYEN DE COUPURE est de 14h03 en 1998, légèrement supérieur à 1997, alors qu'il était de 18h00 en 1996. La liaison 90 kV entre les réseaux HTB Nord et Ouest a permis de réduire les interruptions pour travaux et la durée des coupures sur incidents sur ces réseaux. Mais les claquages répétés sur les câbles HTA vétustes (moyenne tension) lors des surcharges dues aux fortes demandes liées aux températures élevées, et les incidents sur les antennes du transport, n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de 13h00.

LE TAUX D'ENCAISSEMENTS des clients privés à la date limite est en progression constante à 89,5 %, et le taux d'irrecouvrables à moins de 1 %. Suite aux différentes réflexions engagées depuis 3 ans, DES ORGANISATIONS DIFFERENTES du service sont testées, comme la nouvelle organisation de la relève, la gestion de la petite monnaie, la mutualisation des compétences, la facturation sur index estimés, les agences de proximité, ...

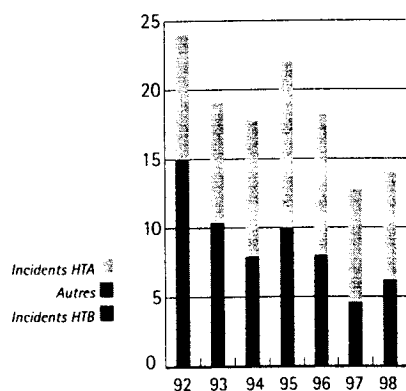
LE DEVELOPPEMENT SUPERIEUR à 50 000 clients en moyenne par an au cours des trois dernières années, commence à faire apparaître une saturation des branchements nouveaux sur les zones desservies.

La nouvelle organisation de l'éclairage public permet de progresser en qualité pour atteindre le taux de fonctionnement de 93 % des lanternes installées.

ENERGIE NON DISTRIBUEE (EN MWH)



QUALITE DU PRODUIT (EN HEURES)





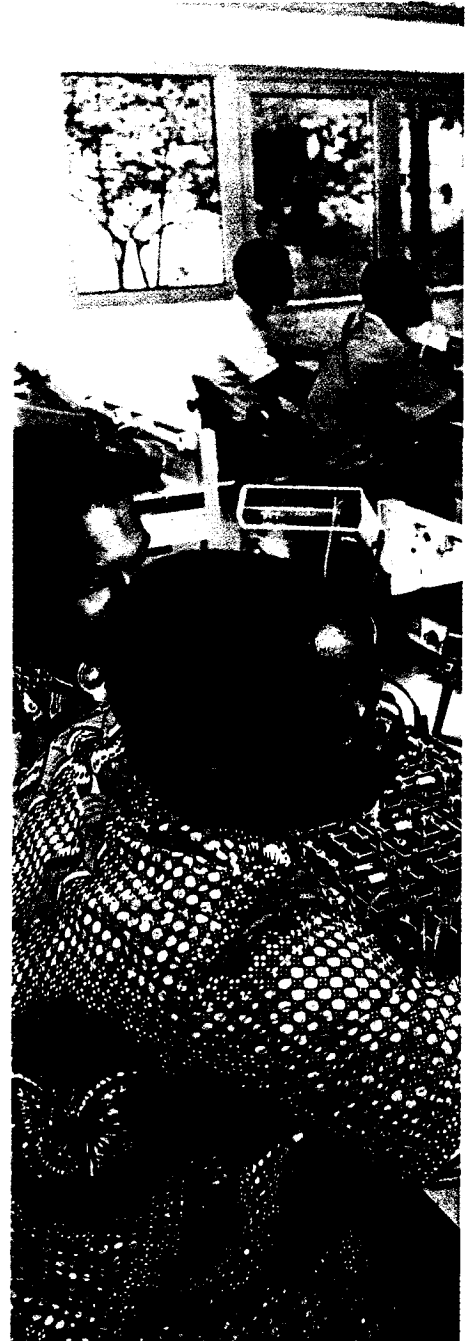
## Bilan social

### EFFECTIFS ET GESTION DES EMPLOIS

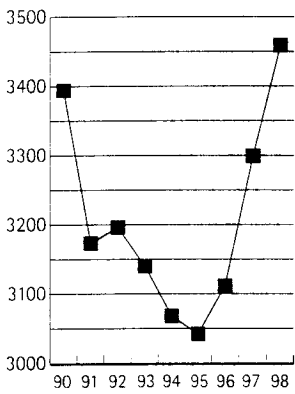
L'augmentation sensible des effectifs s'explique par un recrutement lié à LA FORTE CROISSANCE DU NOMBRE DE CLIENTS CIE (+ 160 000 clients en 3 ans).

L'observation de la pyramide des âges montre que la Compagnie doit à présent ACCELERER L'EMBAUCHE DE JEUNES ingénieurs et techniciens pour préparer les compétences et l'encadrement de demain.

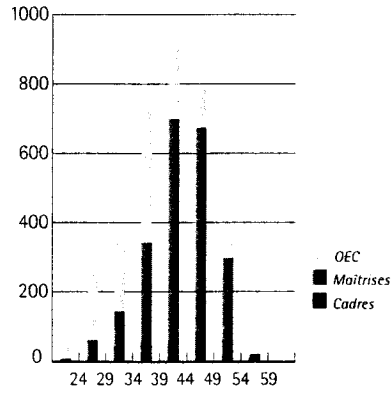
Malgré les embauches, les ratios GWh/agent (hors export) et le nombre de clients/agent progressent. Nous réfléchissons cependant à L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION de la Compagnie à l'horizon 2003, surtout dans le domaine clientèle, pour accroître encore plus la productivité des collaborateurs.



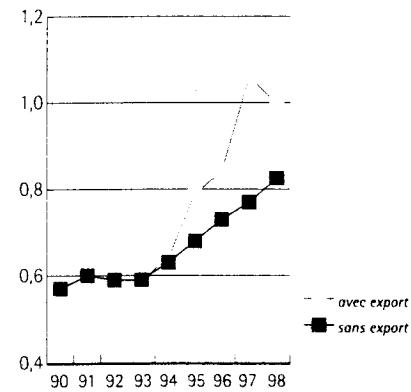
EVOLUTION DES EFFECTIFS



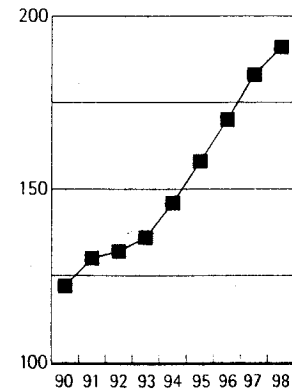
PYRAMIDE DES AGES



NOMBRE DE GWH/AGENTS



NOMBRE DE CLIENTS/AGENTS





## FORMATION

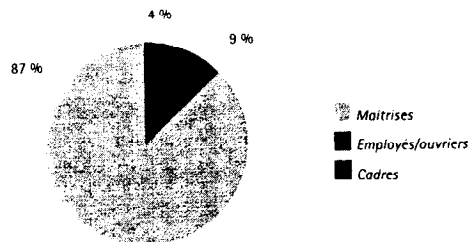
### Formation continue

La Compagnie a formé, au cours de l'exercice 1998, 4 527 stagiaires dont 2 781 personnes à la gestion du "budget familial". Le CME a formé également 54 salariés en provenance des autres entreprises ivoiriennes, dont 40 pour la SODECLI.

### Formation initiale

- 20 techniciens supérieurs dont 16 de SONABEL (Burkina) et 4 de CEET (Togo)
- 56 électriciens
- 31 agents de zone

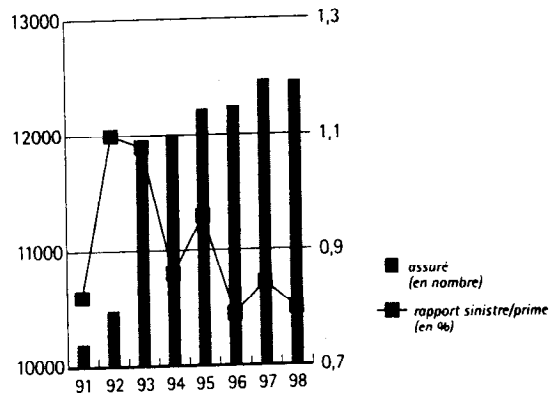
### EVOLUTION DES EFFECTIFS



## ASSURANCE MALADIE

Des actions continues de sensibilisation des assurés et des praticiens visent à éliminer les surcoûts frauduleux. Dans ce souci, une décentralisation de la gestion du régime (maladie) est en cours avec :

- la remise à niveau des procédures de gestion en vigueur ;
- la mise en place d'un logiciel de gestion "Espace Santé".



## Management et communication

### M A N A G E M E N T

Après la mise en œuvre de sa politique managériale, la Compagnie a engagé une opération de vérification de l'adéquation de cette politique avec les réalités du terrain.

Cette opération, appelée Campagne d'Amélioration des Performances (CAP 2000), consiste à :

- auditer des collaborateurs dans chacun des métiers de base ;
- vérifier la compréhension et l'application des procédures ;
- analyser les points forts et les points faibles ;
- proposer des pistes d'amélioration et les mettre en œuvre.

CAP 2000 précède donc la démarche qualité et prépare sa mise en œuvre.

### C O M M U N I C A T I O N   I N T E R N E

La Compagnie a présenté l'environnement économique de CIE aux délégués du personnel, conformément à l'article 61-9 du code du travail, puis à l'ensemble des collaborateurs au cours des réunions organisées dans les régions.

Des actions de sensibilisation ont été poursuivies concernant les thèmes :

- du SIDA ;
- de la gestion du budget familial ;
- de l'alcoolisme en milieu professionnel ;
- de la politique managériale.

### C O M M U N I C A T I O N   E X T E R N E

Une campagne publicitaire sur la qualité de service a été lancée pour informer les clients sur les différents services que leur propose la Compagnie.

■ Rencontre avec le groupe de presse pour développer l'image et la notoriété de CIE.

■ Opération "contact en continu" pour développer les relations de proximité avec les clients.

■ Emissions radiophoniques intitulées "la CIE à votre écoute" en partenariat avec les radios locales pour non seulement informer nos clients sur les différents services que leur propose la CIE, mais aussi les sensibiliser sur l'utilisation de l'électricité.



# Résultats financiers



## PRODUITS

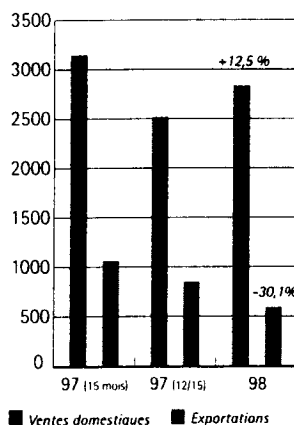
### Ventes d'énergie

En 1998, l'activité de vente d'énergie a progressé de 6 % en valeur. Ce développement moins prononcé qu'au cours de l'exercice précédent (+ 17 % en 1997) est le résultat d'une hausse toujours très forte des ventes domestiques (+ 12,5 %) et d'une diminution très marquée des exportations (- 30,1 %).

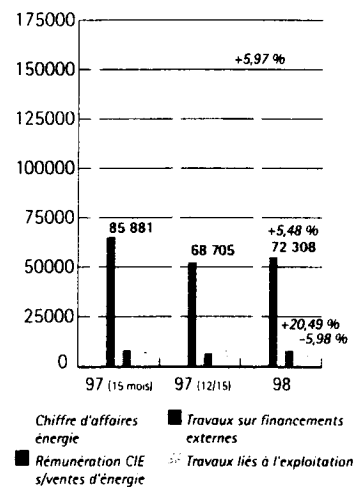
LES VENTES NATIONALES ont atteint 2831 GWh soit une progression en volume de 12,5 % à période comparable. Ces ventes représentent un chiffre d'affaires hors taxes de 126 133 MFCFA. La hausse des ventes domestiques est plus significative en basse tension (15 %) qu'en moyenne tension (+ 9 %).

LES EXPORTATIONS ont fortement diminué, 19 892 MFCFA pour 594 GWh en 1998 contre 25 379 MFCFA pour 850 GWh (12/15) en 1997, bien que la demande des pays voisins ait été très importante.

VENTE D'ENERGIE (EN GWH)



VENTE D'ENERGIE (EN MFCFA)



L'AFFECTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES hors taxes des ventes d'énergie évolue de la manière suivante (graphique ci-contre).

La part qui rémunère la Compagnie s'élève à 54 994 MFCFA et est constante en pourcentage, tandis que l'accroissement relatif de l'utilisation des sources de production thermique a augmenté la part affectée aux combustibles.

**Autres produits**

LES TRAVAUX REALISES par la Compagnie sur financements externes ont atteint 7 903 MFCFA en 1998 en hausse de 20,5 % par rapport à l'exercice précédent base 12 mois.

Au premier trimestre 1997, un programme de travaux de renouvellement et de révision des ouvrages avait été défini pour la période 1997-1999. La réalisation de ce programme financé par l'Etat s'est poursuivie au cours de cet exercice. Dans le même temps, le volume de travaux de fiabilisation des réseaux sur financement de l'Agence Française de Développement a été beaucoup plus fort en 1998, expliquant l'augmentation globale du poste de travaux sur financements externes constatée cet exercice.

LES TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION comprennent pour l'essentiel les travaux de branchements et les prestations de service. En 1997, les campagnes menées pour raccorder de nouveaux abonnés avaient été très développées. La baisse de cette nature de produits en 1998 résulte d'un redimensionnement des efforts consentis en matière de campagnes promotionnelles. Notons que ce poste inclut également la rémunération liée à la gestion de 66 centrales isolées (771 MFCFA) et le contrat d'exploitation de l'usine de Ciprel (1526 MFCFA) dont la renégociation en 1998 a conduit à l'extension des responsabilités de la Compagnie en matière d'entretien et de maintenance.

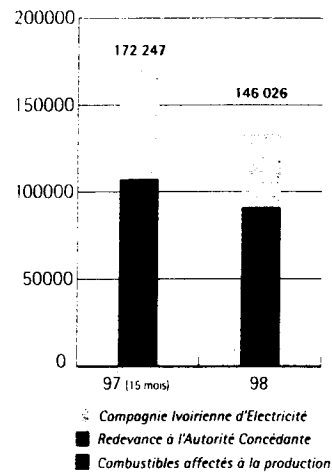
L'ensemble des produits propres d'exploitation de la Compagnie atteint 72 308 MFCFA en hausse de 5,24 % par rapport à 1997 (12/15).

**C H A R G E S**

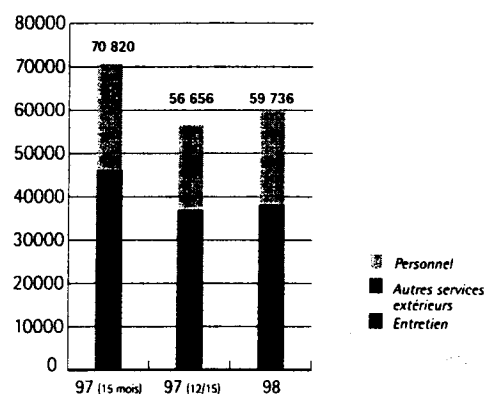
LES CHARGES PROPRES de la Compagnie représentent 59 736 MFCFA et sont en hausse de 5,44 % par rapport à l'exercice 1997 (12/15).

LES CHARGES D'ENTRETIEN ont progressé de 8,39 % par rapport à l'exercice 1997 (12/15). Cette progression est à mettre en parallèle avec le surcroît de travaux réalisés sur financements externes. La Compagnie a également adopté des procédures plus exigeantes en matière de calcul des charges à payer. Ce qui, toutes choses égales par ailleurs, accroît les charges de l'exercice de 500 MFCFA environ.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS regroupent entre autres charges, les huiles et carburants, les frais de déplacement, les locations de personnel et de matériels, les frais de PTT, les assurances et les charges diverses. Ce poste qui s'élève à 16 041 MFCFA diminue de 3,09 % en 1998. Cette évolution s'explique notamment par le transfert de charge de location de personnel en frais de personnel.

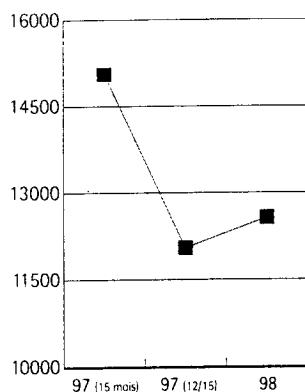


CHARGES D'EXPLOITATION (EN MF CFA)

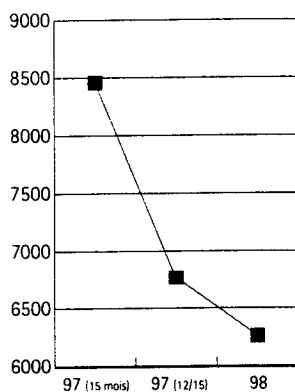


# Résultats financiers

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION  
(EN MFCFA)



CHARGES FINANCIERES NETTES  
(EN MFCFA)



LES CHARGES DE PERSONNEL subissent l'impact de cette intégration dans l'effectif CIE. La progression du poste traduit également la hausse de 4 % des salaires au 1er janvier 1998 et l'accroissement net des effectifs de 160 collaborateurs.

LA PROGRESSION DE L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) de 4,34 % permet de maintenir le niveau de la rentabilité opérationnelle.

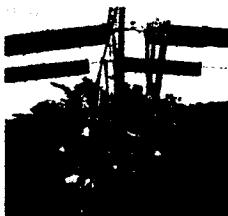
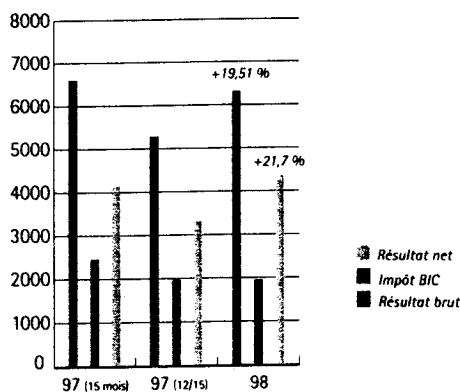
LES CHARGES FINANCIERES NETTES diminuent de 7,5 % soit une baisse de 500 MFCFA environ. Ce poste regroupe les amortissements, les provisions, et les produits financiers. La variation constatée en 1998 provient pour l'essentiel de reprises de provisions liées à deux dossiers ayant connu un dénouement favorable au cours de l'exercice :

■ En 1994, la CIE s'était vue notifier un redressement pour non apposition d'un timbre dimension de 1000 FCFA par feuille de contrat d'abonnés. Le champ d'application portait sur la variation du nombre d'abonnés depuis la création de la CIE. Au cours de l'exercice 1998 une négociation menée par le Président du CNPI au nom de toutes les entreprises concernées, a permis d'aboutir à un règlement amiable et CIE s'est acquittée d'une charge de 46 millions de FCFA, d'où la reprise de la provision constituée. La loi de finances 1998 a depuis lors, exclu les contrats d'abonnement à l'électricité du champ d'application des textes.

■ La seconde reprise de provision porte sur le sinistre du transformateur 90 kV du poste de Riviera. Estimée à 320 Millions de francs CFA en 1997, la charge réelle n'a été que de 120 Millions de francs CFA en 1998.

LE RESULTAT BRUT de l'exercice ressort à 6 314 MFCFA en hausse de 20 % par rapport au résultat de 1997 base 12 mois. Après un impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de 1 953 MFCFA, le résultat net ressort à 4 361 MFCFA en hausse de 32 % en rythme annuel par rapport à celui de 1997.

EVOLUTION DU RESULTAT (EN MFCFA)



**B I L A N**

LE CUMUL DU BILAN progresse de 14 % et atteint 156 574 MFCFA en 1998 contre 136 728 MFCFA en 1997.

L'ACTIF IMMOBILISE BRUT s'élève à 58 815 MFCFA et est amorti à hauteur de 51 % environ. Les investissements de la période se sont élevés à 10 599 MFCFA pour 5 715 MFCFA de dotations aux amortissements. Les principales acquisitions de l'exercice (hors immobilisations financières) concernent le matériel d'exploitation pour 3 920 MFCFA et le matériel de transport pour 2 943 MFCFA.

LA FORTE HAUSSE DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES résulte de trois éléments :

■ Les fonds mobilisés dans le cadre des travaux réalisés sur financement de l'Agence Française de Développement sont remboursés par la CIE et refacturés à l'Autorité Concédante par imputation sur la Redevance. Le solde de l'emprunt non remboursé par la CIE a pour contrepartie une créance à long terme sur l'Etat. Au 31 décembre 1998 cette créance est de 2 291 MFCFA.

■ La société a acquis au cours de l'exercice pour 500 MFCFA de titres obligataires émis par la BOAD (émission 1997 - 2004).

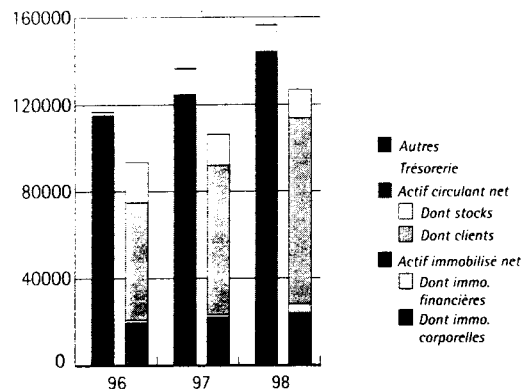
■ En application des règles comptables liées au Syscoa la Compagnie a reclassé des créances sur le personnel auparavant enregistrées dans l'actif circulant. L'encours de ces créances est de 737 MFCFA au 31 décembre 1998.

LES STOCKS NETS DE PROVISIONS diminuent de 8,5 % et s'élèvent à 13 084 MFCFA contre 14 475 MFCFA à fin décembre 1997. La politique d'optimisation du niveau des stocks initiée en 1997 a continué à porter ses fruits en 1998.

LES CREANCES CLIENTS s'élèvent à 85 647 MFCFA au 31 décembre 1998 en hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Cette forte augmentation résulte de la croissance des ventes domestiques et également des éléments particuliers suivants :

■ L'amélioration des techniques informatiques a permis d'isoler au passif du bilan les acomptes et avances versées par les clients. Ces soldes créditeurs qui représentent 5 819 MFCFA au 31 décembre 1998 diminuaient auparavant l'actif du bilan.

BILAN ACTIF (EN MFCFA)



LE BESOIN EN FINANCEMENT D'EXPLOITATION dont la diminution avait été très prononcée en 1997, 8 674 MFCFA, est relativement stable en 1998 avec une hausse de 780 MFCFA.

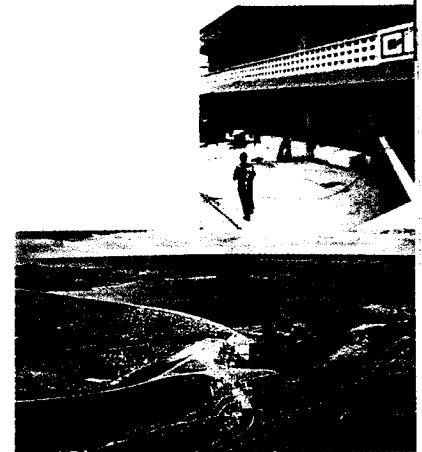
LA HAUSSE DES INVESTISSEMENTS NETS de 13 % résulte principalement de l'inscription en créances à long terme sur l'Etat pour un montant identique à l'emprunt souscrit auprès de l'Agence Française de Développement.

Les variations décrites ci-dessus se traduisent au global par une stabilité de la trésorerie nette dont la variation sur l'exercice est de 363 MFCFA.

LE TAUX D'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION\* de la Compagnie est stable passant de 17,33 % en 1997 (12/15) à 17,39 en 1998.

LA RENTABILITE DES FONDS PROPRES PROGRESSE et atteint 29 % en 1998 contre 22,2 % en 1997. Le cours moyen de l'action a été de 17 172 FCFA, avec un niveau le plus bas de 12 420 FCFA atteint en août 1998 et un niveau le plus haut à 19 700 FCFA obtenu en janvier 1998.

\* EBE/Produits d'exploitation CIE



Les éléments de produits et de charges qui sont présentés sont issus des données de gestion de la Compagnie.

Le rapprochement avec les états comptables pour la détermination de l'excédent brut d'exploitation s'analyse comme suit :

En MF CFA	1997	1998
Excédent brut d'exploitation comptable	4 618	6 794
Transferts de charges	8 061	7 450
Retraitements de provisions pour risques et charges	- 104	817
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION DE GESTION</b>	<b>12 573</b>	<b>15 061</b>

Les transferts de charges neutralisent principalement les charges supportées lors de la réalisation des travaux liés à l'Avenant N°1.

Le retraitement des provisions pour risques et charges a essentiellement pour but de mettre les utilisations de provisions en face des charges réelles pour lesquelles elles ont été constituées.

Le recensement précoce des matériels et logiciels nous a permis d'étaler sur 2 exercices les dépenses de renouvellement et d'investissement matériel et logiciel. Aussi nous en avons profité pour migrer l'ensemble de nos postes de travail sous Windows 3.11 et les serveurs sous Windows NT.

Nous avons aussi listé les matériels exploités par la Compagnie et appartenant à l'Etat, afin que les renouvellements à sa charge soient programmés et réalisés à temps, parfois en demandant la maîtrise d'œuvre par notre Compagnie.

Bien évidemment, une action de sensibilisation de notre clientèle professionnelle s'est avérée nécessaire pour la rassurer et l'informer des mesures prises pour éviter tout dysfonctionnement dans la continuité du service, les inviter de leur côté à effectuer de semblables vérifications et surtout, prévoir les mesures de sauvegarde de leur outil de production en cas d'interruption inopinée pour cause de force majeure.

Dans tous les cas, le gardiennage manuel, l'astreinte et la permanence dans les installations techniques seront renforcés lors du passage de la date afin de reprendre instantanément le fonctionnement en manuel des installations.

#### CADRE INSTITUTIONNEL

Après la restructuration de 1990 avec le premier opérateur privé chargé de l'exploitation, puis l'introduction de la production indépendante en 1994, l'Etat de Côte d'Ivoire vient d'adopter un nouveau schéma du secteur électrique en Conseil des ministres, en sa séance du 16 décembre 1998.

LE NOUVEAU SCHEMA INSTITUTIONNEL concerne essentiellement l'organisation de l'Autorité Concédante. Ainsi les nouvelles structures qui vont remplacer l'EECI, le FNEE, ... sont :

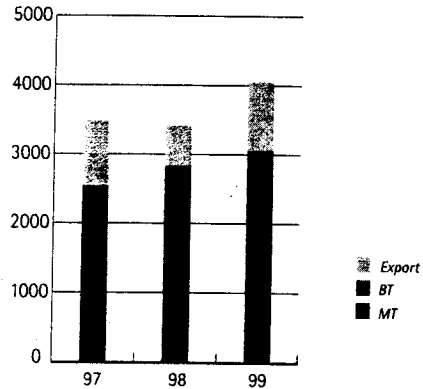
- la Société de Gestion du Patrimoine du secteur de l'Electricité (SOGPE), en charge de la gestion du patrimoine et du suivi des flux financiers ;
- l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANARE) en charge du contrôle du concessionnaire et des producteurs indépendants, et responsable de l'arbitrage et des contentieux entre les différents intervenants et la clientèle ;
- la Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité (SOPIE) en charge du suivi de la gestion des flux énergétiques entre producteurs et consommateurs, et en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'investissements de l'Etat.

Cette réorganisation de l'Autorité Concédante n'a pas d'incidence sur les responsabilités et les structures de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité.

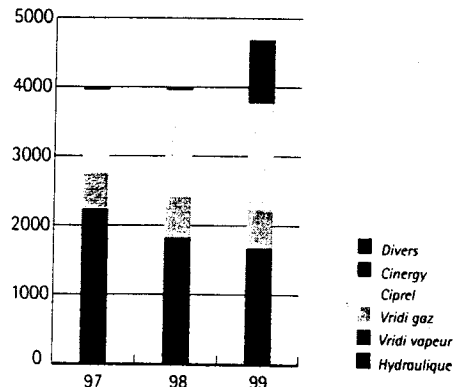
La Compagnie prend acte de la nouvelle organisation et assurera, comme par le passé, sa contribution dynamique au développement et à la gestion du secteur.



VENTES (EN GWH)



PRODUCTION (EN GWH)





## Informations administratives et juridiques

### Nomination d'un administrateur

Votre Conseil vous propose de nommer Monsieur Marcel PELISSOU en qualité d'Administrateur, pour une durée de six ans soit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

### Nomination de deux Commissaires aux comptes suppléants

Votre Conseil vous propose, en conformité avec les dispositions de l'Acte uniforme établi par l'OHADA, de nommer le Cabinet Mazars et Guérard en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à couvrir de Ernst and Young, Commissaire au comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, et de nommer Madame Monique SANGARE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à couvrir de Monsieur Thiémélé YAO DJUE, Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 1999.

### Mise en conformité des statuts avec les dispositions de l'Acte uniforme établi par l'OHADA.

Votre Conseil vous propose la mise en harmonie des articles 3, 4, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 37, 39, 40, 42 et 43, et la suppression des articles 47 et 48 des statuts de votre société en conformité avec les dispositions de l'Acte uniforme établie par l'OHADA.

### Rapports des commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes vont à présent vous donner lecture de leur rapport général, commentant les comptes de l'exercice répondant ainsi aux missions qui leur sont prescrites par la Loi. En outre, conformément aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, vos Commissaires vous présenteront un rapport spécial sur les conventions qui ont été passées, pendant la durée de l'exercice, avec les sociétés ayant des administrateurs communs avec votre compagnie.

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 1998

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

■ le contrôle des comptes annuels de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,

■ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi du 24 juillet 1867.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance l'information suivante :

Ainsi qu'il est précisé dans la partie de l'annexe consacrée aux principes, règles et méthodes comptables, les comptes annuels sont présentés conformément aux nouvelles dispositions comptables du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 1998. L'application des nouveaux textes n'ayant pas eu pour votre Société d'effet sur les méthodes d'évaluation utilisées antérieurement, les seuls changements concernent la présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau financier des ressources et emplois, et la création d'un état annexé établi sous la responsabilité de la direction et faisant partie intégrante des comptes annuels.

## II. V E R I F I C A T I O N S E T I N F O R M A T I O N S S P E C I F I Q U E S

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi du 24 juillet 1867.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons notamment vérifié les explications que donne votre conseil d'administration sur les modifications apportées, suite à l'adoption du nouveau plan comptable, aux postes des comptes annuels de l'exercice précédent, afin de les rendre comparables avec ceux du présent exercice. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces retraitements.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL

ERNST & YOUNG

TIEMELE-YAO DJUE

MONIQUE SANGARE

ASSOCIE-GERANT

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Le 30 avril 1999

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 1998

En application de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1867, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 40 de cette loi.

## I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998

Le Président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

## II. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

### 1. CONVENTION DE BAIL AVEC SODECI

**ADMINISTRATEURS COMMUNS :** Messieurs Martin Bouygues, Marcel Zadi Kessy, Louis Peterschmitt, Jacques Sennepin, Ousmane Diarra.

**NATURE ET OBJET :** Par convention en date du 1er février 1993 d'une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville.

**MODALITES ET REMUNERATION :** Le loyer mensuel est fixé à FCFA 5,8 millions. La charge enregistrée par la CIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998 s'élève à FCFA 69 millions.

### 2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE SAUR INTERNATIONAL

**ADMINISTRATEURS COMMUNS :** Messieurs Jacques Sennepin, Louis Peterschmitt, Marcel Zadi Kessy

#### 2.1 Convention d'assistance générale

**NATURE ET OBJET :** Convention par laquelle la société SAUR International s'engage à réaliser l'assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

**MODALITES ET REMUNERATION :** La rémunération de SAUR International est égale à 0,82 % du chiffre d'affaires annuel hors TVA réalisé par la CIE au cours de l'exercice précédent.

La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3 % comparativement à celle payée par CIE au titre de l'exercice précédent.

Les charges enregistrées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1.252 millions hors taxes.

## 2.2 Convention d'assistance à SAUR International pour la mise en œuvre du progiciel GESABEL à la Société Guinéenne d'Électricité (SOGEL)

**NATURE ET OBJET :** Par convention en date du 1er août 1994, la CIE s'engage à fournir à SOGEL pour le compte de SAUR International, les prestations de gestion commerciale suivantes :

- La formation du personnel de SOGEL à l'outil informatique GESABEL.
- La maintenance et l'évolution fonctionnelle de l'outil informatique GESABEL.

**MODALITES ET REMUNERATION :** La CIE a perçu au cours des exercices antérieurs une rémunération globale au titre de la licence d'exploitation du progiciel GESABEL, de son installation et de la formation du personnel de SOGEL. La convention prévoit une rémunération complémentaire annuelle (12 mois) de FCFA 15 millions au titre de la maintenance.

La Compagnie a donc perçu FCFA 15 millions en 1998 pour ses travaux de maintenance.

## 3 . C O N V E N T I O N D E P R E S T A T I O N S D E S E R V I C E A V E C C I P R E L

**ADMINISTRATEURS COMMUNS :** Messieurs Olivier Bouygues, Marcel Zadi Kessy, Louis Peterschmitt, Jacques Sennepin.

**NATURE ET OBJET :** Exploitation par la CIE pour le compte de CIPREL des centrales de production d'énergie électrique à Vridi 2.

**MODALITES ET REMUNERATION :** La rémunération de la CIE couvre les frais d'entretien courant, la refacturation des frais du personnel détaché et les frais d'entretiens préventifs hors révisions.

Les produits ainsi facturés par la CIE à CIPREL au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998 s'élèvent à FCFA 1.471 millions hors taxes.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL

ERNST & YOUNG

TIEMELE-YAO DJUE  
ASSOCIE-GERANT

MONIQUE SANGARE  
PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

**P A R T I E   E X T R A O R D I N A I R E****Septième résolution**

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du Conseil, décide de modifier les articles 3, 4, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 37, 39, 40, 42 et 43 et de supprimer les articles 47 et 48, afin d'en harmoniser les termes avec les dispositions de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, tels qu'ils lui ont été présentés pour approbation et qu'ils figurent en annexe au présent procès verbal.

**Huitième résolution**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

# Etats comptables

## BILAN

ACTIF	Exercice 1998			Exercice 1997
	Montants bruts	Amortis. ou provisions	Montants nets	Montants nets
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Charges immobilisées	42 500 000	0	42 500 000	0
Frais d'établissement et charges à répartir	42 500 000		42 500 000	0
Primes de remboursement des obligations	0		0	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 388 781 274</b>	<b>1 910 910 199</b>	<b>477 871 075</b>	<b>642 468 031</b>
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Brevets, licences, logiciels	2 388 781 274	1 910 910 199	477 871 075	642 468 031
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 007 408 552</b>	<b>28 075 240 092</b>	<b>23 932 168 460</b>	<b>22 006 346 777</b>
Terrains	173 423 533	0	173 423 533	96 923 533
Bâtiments	1 500 515 161	259 717 925	1 240 797 236	1 038 232 136
Installations et agencements	5 326 728 438	2 721 854 448	2 604 873 990	2 912 020 157
Matériel	32 103 160 902	17 298 659 697	14 804 501 205	13 527 189 193
Matériel de transport	12 903 580 518	7 795 008 022	5 108 572 496	4 431 981 758
Avances et acomptes versés sur immobilisations	217 200 701	0	217 200 701	85 582 201
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 148 203 253</b>	<b>0</b>	<b>4 148 203 253</b>	<b>1 307 957 161</b>
Titres de participation	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	4 148 203 253	0	4 148 203 253	1 307 957 161
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>58 804 093 780</b>	<b>29 986 150 291</b>	<b>28 817 943 489</b>	<b>24 042 354 170</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Actif circulant H.A.O.	0	0	0	0
<b>Stocks</b>	<b>16 049 280 797</b>	<b>2 964 949 513</b>	<b>13 084 331 284</b>	<b>14 475 326 583</b>
Marchandises	0	0	0	0
Matières premières et autres approvisionnements	16 049 280 797	2 964 949 513	13 084 331 284	14 475 326 583
En-cours	0	0	0	0
Produits fabriqués	0	0	0	0
<b>Créances et emplois assimilés</b>	<b>102 997 667 025</b>	<b>613 860 533</b>	<b>102 383 806 492</b>	<b>86 222 465 100</b>
Fournisseurs, avances versées	1 396 752 954	0	1 396 752 954	367 681 069
Clients	86 054 745 962	408 235 510	85 646 510 452	68 603 927 334
Autres créances	15 546 168 109	205 625 023	15 340 543 086	17 250 856 697
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>119 046 947 822</b>	<b>3 578 810 046</b>	<b>115 468 137 776</b>	<b>100 697 791 683</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF</b>				
Titres de placement	5 216 457 198	0	5 216 457 198	8 261 060 564
Valeurs à encaisser	223 634 358	9 810 899	213 823 459	65 495 308
Banques, chèques postaux, caisse	6 400 390 855	0	6 400 390 855	3 204 380 864
<b>TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)</b>	<b>11 840 482 411</b>	<b>9 810 899</b>	<b>11 830 671 512</b>	<b>11 530 936 736</b>
Ecarts de conversion - Actif (IV) (perte probable de change)	457 310 875	0	457 310 875	457 310 875
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>190 148 834 888</b>	<b>33 574 771 236</b>	<b>156 574 063 652</b>	<b>136 728 393 464</b>

PASSIF	Montants 1998	Montants 1997
<i>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</i>		
Capital	14 000 000 000	14 000 000 000
Actionnaires capital non appelé		
Primes et réserves	1 047 314 076	659 501 037
Primes d'apport, d'émission, de fusion	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves indisponibles	785 375 035	578 384 383
Réserves libres	0	0
Report à nouveau + ou -	261 939 041	81 116 654
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	4 361 913 384	4 139 813 039
Autres capitaux propres	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées et fonds assimilés	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>19 409 227 460</b>	<b>18 799 314 076</b>
<i>DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)</i>		
Emprunts	2 291 131 899	0
Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	0	0
Dettes financières diverses	12 874 654 295	11 839 087 554
Provisions financières pour risques et charges	9 756 151 788	7 938 028 903
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (II)</b>	<b>24 921 937 982</b>	<b>19 777 116 457</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)</b>	<b>44 331 165 442</b>	<b>38 576 430 533</b>
<i>PASSIF CIRCULANT</i>		
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	680 141 948	515 531 830
Clients, avances reçues	5 818 889 563	
Fournisseurs d'exploitation	16 357 197 500	17 657 432 813
Dettes fiscales	78 896 175 874	71 350 516 790
Dettes sociales	2 957 626 938	6 713 948 958
Autres dettes	7 532 866 387	1 851 081 335
Risques provisionnés	0	0
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>	<b>112 242 898 210</b>	<b>98 088 511 726</b>
<i>TRESORERIE - PASSIF</i>		
Banques, crédits d'escompte	0	0
Banques, crédits de trésorerie	0	0
Banques, découverts	0	63 451 205
<b>TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)</b>	<b>0</b>	<b>63 451 205</b>
Ecarts de conversion - Passif (V) (gain probable de change)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>156 574 063 652</b>	<b>136 728 393 464</b>



# Etats comptables

## COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 1998	Exercice 1997
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0	611 479 491
- Variation de stocks (- ou +)	0	0
<i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>		
Achats de matières premières et fournitures liées	0	0
- Variation de stocks (- ou +)	0	0
<i>(Marge brute sur matières voir TG)</i>		
Autres achats	68 139 804 132	67 340 779 805
- Variation de stocks (- ou +)	548 666 277	3 280 743 982
Transports	1 179 433 470	2 733 470 880
Services extérieurs	19 597 397 841	19 880 905 417
Impôts et taxes	42 111 036 200	60 315 185 161
Autres charges	1 294 893 937	2 256 139 799
<i>(Valeur Ajoutées voir TN)</i>		
Charges de personnel (1)	21 218 670 138	23 926 371 095
(1) dont personnel extérieur	1 067 175 009	2 520 801 269
<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 996 657 898	11 053 773 991
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>163 086 559 893</b>	<b>191 398 849 621</b>
<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>		
Frais financiers	202 634 457	187 449 397
Pertes de change	18 449 339	35 333 378
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>221 083 796</b>	<b>222 782 775</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>163 307 643 689</b>	<b>191 621 632 396</b>
<b>HORS ACTIVITE ORDINAIRES (H.A.O.)</b>		
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	0	0
Charges H.A.O.	0	0
Dotations H.A.O.	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES H.A.O.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des travailleurs	0	0
Impôts sur le résultat	1 953 498 152	2 465 081 711
<b>TOTAL PARTICIPATION ET IMPOTS</b>	<b>1 953 498 152</b>	<b>2 465 081 711</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>165 261 141 841</b>	<b>194 086 714 107</b>

PRODUITS			Exercice 1998	Exercice 1997
<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>				
Ventes de marchandises			5 772 373	705 493 434
<b>MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES</b>	<b>5 772 373</b>	<b>94 013 943</b>		
Ventes de produits fabriqués			146 793 899 413	173 052 027 002
Travaux, services vendus			10 816 870 314	12 980 406 255
Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)			
Production immobilisée			55 803 238	62 650 676
<b>MARGE BRUTE SUR MATIERES</b>	<b>157 666 572 965</b>	<b>186 095 083 933</b>		
Produits accessoires			392 983 033	759 032 814
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)</b>	<b>158 009 525 133</b>	<b>187 496 959 505</b>		
<i>(1) dont à l'exportation</i>	<i>19 892 293 800</i>	<i>31 724 388 987</i>		
Subvention d'exploitation				
Autres produits			642 638 362	296 567 701
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>25 836 734 876</b>	<b>31 437 473 347</b>		
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 618 064 738</b>	<b>7 511 102 252</b>		
Reprises de provisions			1 464 017 884	1 311 126 283
Transferts de charges			8 061 267 615	7 450 537 182
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>168 233 252 232</b>	<b>196 617 841 347</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 146 692 339</b>	<b>5 218 991 726</b>		
<i>ACTIVITE FINANCIERE</i>				
Revenus financiers			1 245 843 967	1 353 176 769
Gains de change			65 081 514	255 509 030
Reprises de provisions			0	0
Transferts de charges			78 877 512	0
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>1 389 802 993</b>	<b>1 608 685 799</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (+ ou -)</b>	<b>1 168 719 197</b>	<b>1 385 903 024</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>169 623 055 225</b>	<b>198 226 527 146</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)</b>	<b>6 315 411 536</b>	<b>6 604 894 750</b>		
<i>(1) dont impôt correspondant</i>	<i>2 210 394 038</i>	<i>2 311 713 163</i>		
<i>HORS ACTIVITE ORDINAIRES (H.A.O.)</i>				
Produits des cessions d'immobilisations				
Produits H.A.O.				
Reprises H.A.O.				
Transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS H.A.O.</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT H.A.O. (+ ou -)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>			<b>169 623 055 225</b>	<b>198 226 527 146</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 361 913 384</b>	<b>4 139 813 039</b>		

# Etats comptables

## DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE 1998

### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes (hors cessions d'actifs immobilisés)  
+ Produits encaissables restants (hors cessions d'actifs immobilisés)

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	202 634 457	(TT) Transferts de charges d'exploitation	4 618 064 738
(SC) Pertes de change	18 449 339	(UA) Revenus financiers	8 061 267 615
(SL) Charges H.A.O.	0	(UC) Gains de change	1 245 843 967
(SQ) Participation	0	(UE) Transferts de charges financières	65 081 514
(SR) Impôts sur le résultat	1 953 498 152	(UL) Produits H.A.O.	78 877 512
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 174 581 948</b>	<b>TOTAL (II)</b>	<b>14 069 135 346</b>

CAFG : Total (II) - Total (I) = 11 894 553 398 (N-1) : 13 882 460 747

### AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 11 894 553 398 - 3 752 000 000 = 8 142 553 398 (N-1) : 11 474 460 747

### VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) - Var. Dettes circulantes (2)

	<u>Emplois augmentation (+)</u>		<u>Ressources diminution (-)</u>
<b>Variation des stocks: N - (N-1)</b>			
(BC) Marchandises	0	ou	0
(BD) Matières premières	0	ou	1 390 995 299
(BE) En-cours	0	ou	0
(BF) Produits fabriqués	0	ou	0

**(A) VARIATION GLOBALE NETTE DES STOCKS** 0 ou 1 390 995 299

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

### Variation des créances: N - (N-1)

(BH) Fournisseurs, avances versées	1 029 071 885	ou	0
(BI) Clients	17 042 583 118	ou	0
(BJ) Autres créances	0	ou	1 910 313 611
(BU) Ecart de conversion - Actif	0	ou	0

**(B) VARIATION GLOBALE NETTE DES CREANCES** 16 161 341 392 ou 0

### Variation des dettes circulantes: N - (N-1)

(DI) Clients, avances reçues	0	ou	5 818 889 563
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	1 300 235 313	ou	0
(DK) Dettes fiscales	0	ou	7 545 659 084
(DL) Dettes sociales	3 756 322 020	ou	0
(DM) Autres dettes	0	ou	5 681 785 052
(DN) Risques provisionnés	0	ou	0
(DV) Ecart de conversion - Passif	0	ou	0

**(C) VARIATION GLOBALE NETTE DES DETTES CIRCULANTES** 0 ou 13 989 776 366

**VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)** 780 569 727 ou 0

### EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	Exercice 1998	Exercice 1997
Excédent brut d'exploitation	4 618 064 738	7 511 102 252
- Variation du B.F.E. (- si emplois; + si ressources) (- ou +)	-780 569 727	8 674 329 009
- Production immobilisée	-55 803 238	-62 650 676
<b>EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>3 781 691 773</b>	<b>16 122 780 585</b>

**T A B L E A U D E F I N A N C E M E N T  
D E S R E S S O U R C E S E T D E S E M P L O I S**

	Exercice 1998		Exercice 1997
	Emplois	Ressources	Emplois - / Ress. +
<b>I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>			
Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	42 500 000		0
Croissance interne			
Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	222 732 265	30 000 000	-665 962 066
Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	7 567 593 878	152 965 787	-8 579 836 408
Croissance externe			
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	2 840 246 092	0	-12 980 621
<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>10 490 106 448</b>	<b>0</b>	<b>-9 258 779 095</b>
<b>II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION</b>			
(cf. supra: Var. B.F.E.)	<b>780 569 727</b> ou	<b>0</b>	<b>8 674 329 009</b>
<b>A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)</b>	<b>11 270 676 175</b>	<b>0</b>	<b>-584 450 086</b>
<b>III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F.,H.A.O.)</b>			
	<b>0</b> ou	<b>164 610 118</b>	<b>288 962 405</b>
<b>IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)</b>			
Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières	<b>2 468 888 736</b>		<b>-3 187 393 148</b>
(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
<b>B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>	<b>13 574 954 793</b>	<b>0</b>	<b>-3 482 880 829</b>
<b>V. FINANCEMENT INTERNE</b>			
Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	<b>3 752 000 000</b>	<b>11 894 553 398</b>	<b>11 474 460 747</b>
<b>VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>			
Augmentations de capital par apports nouveaux		<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions d'investissement		<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>			
Emprunts (2)	<b>0</b>	<b>2 402 243 010</b>	<b>0</b>
Autres dettes financières (2)	<b>0</b>	<b>3 393 344 366</b>	<b>4 092 520 962</b>
(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
<b>C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>13 938 140 774</b>	<b>15 566 981 709</b>
<b>D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)</b>	<b>0</b> ou	<b>363 185 981</b>	<b>12 084 100 880</b>
<b>VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	<b>11 830 671 512</b>		
à l'ouverture de l'exercice + ou -	<b>11 467 485 531</b>		
<b>VARIATION TRESORERIE</b>	<b>363 185 981</b> ou		<b>12 084 100 880</b>
(+ si emploi ; - si ressources)			
<b>CONTROLE</b>			
		<i>Emplois</i>	<i>Ressources</i>
Variation du fonds de roulement		<b>0</b> ou	<b>979 145 590</b>
Variation du BF global		<b>615 959 609</b> ou	<b>0</b>
Variation de la trésorerie		<b>363 185 981</b> ou	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>979 145 590</b> =	<b>979 145 590</b>

# Règles et méthodes comptables

## 1. INCIDENCE DE LA CONVENTION DE CONCESSION SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Par application de la convention de service public et du protocole d'accord avec L'ECCI:

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation, bien qu'elle supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance;

- le chiffre d'affaires de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique qui n'est pas égal à son revenu propre. Ce dernier est égal aux composantes R1, R2, R3 et R4 pour l'exercice 1998 et n'apparaît pas en temps que tel dans les comptes de la CIE. Il peut être obtenu par différence entre le chiffre d'affaires et la redevance de l'Autorité concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation, au compte "648101" intitulé "Redevance Autorité Concédante". Le chiffre d'affaires de l'exercice inclut en conséquence:

. les facturations émises du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1998, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation;

. l'énergie en compteurs au 31 décembre 1998 minorée de l'énergie en compteurs au 30 décembre 1997;

- les droits acquis antérieurement au 1er novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite sont dus par l'ECCI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'ECCI pour un montant identique;

- les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement de l'outil de production sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante dans la limite du budget alloué annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE;

- les travaux entrant dans le cadre des inspections majeures des installations de production sont réalisés et enregistrés dans les charges de la CIE. Une compensation partielle est allouée annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE.

## 2. RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 1998 ont été établis conformément aux règles en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés conformément aux prescriptions du SYSCOA. Ces comptes ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent qui comptait quinze (15) mois.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

### 2.1. Charges immobilisées

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans.

### 2.2. Immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les logiciels de bureautique sont amortis sur une durée de trois ans et les applications informatiques sont amorties sur cinq.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années:

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	15
Véhicules	4
Véhicules sous contrat	5
Matériel aérien et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur 50% de la durée du bien à neuf. Sont concernés principalement les biens rachetés auprès de l'EECI.

### 2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- le prêt accordé à l'Autorité Concédante dans le cadre du Projet de densification du réseau. La Compagnie a obtenu un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement pour réaliser ce Projet. L'Autorité Concédante s'est engagée à mettre les fonds à la disposition de la Compagnie pour assurer le remboursement de cet emprunt.
- Les souscriptions aux obligations émises par la BOAD et la CAA
- Les prêts accordés au personnel

### 2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique au 30 octobre 1998 qui a servi à quantifier les valeurs d'exploitation au 31 décembre 1998.

Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.

Les stocks hors combustibles sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré.

Les transformateurs achetés par la Compagnie et non installés sur le réseau sont comptés et compris dans les valeurs d'exploitation comme suit :

- les transformateurs achetés au cours de l'exercice 1998 sont valorisés au coût d'achat ;
- les transformateurs achetés avant l'exercice 1998 sont valorisés au tiers du coût d'achat des transformateurs achetés au cours de l'exercice 1998.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité de la Centrale de Vridi et des barrages hydroélectriques. Cette provision est calculée en fonction de la durée résiduelle d'utilisation des installations de production auxquelles ces stocks sont rattachés.

Les valeurs d'exploitation minorées des combustibles, des stocks de sécurité de la Centrale de Vridi et des barrages hydroélectriques ainsi que des transformateurs achetés avant l'exercice 1998, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

## 2.6. Comptes clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension (GESABEL BT) et haute tension (GESABEL HT).

Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaletur en Francs CFA des devises utilisées à la clôturc de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes de résiliation débiteurs et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.

La part de la CIE correspond au produit du nombre de Kwh compris dans les créances douteuses par la rémunération moyenne de la CIE par Kwh. La part de la CIE dans les créances douteuses fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas fait l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

Par ailleurs, les chèques impayés font l'objet d'une provision pour dépréciation.

## 2.7. Energie en compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôturc constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente, après déduction des taxes communales, de redevance d'électrification rurale et de redevance RTI. Elle est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réelles antérieures, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

## 2.8. Autres créances

Les autres créances comprennent essentiellement :

- les créances sur l'EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs à la retraite
- les fournitures et prestations relatives au Projet de densification du réseau en cours de paiement par l'Agence Française de Développement
- les écarts constatés lors des arrêts et clôturcs des caisses GESABEL

Les autres créances font l'objet d'une provision pour dépréciation qui comprend les éléments suivants :

- Manquants de caisse non dénoués
- Risque d'irrecouvrabilité des débiteurs divers
- Marchandises à recevoir.

## 2.9. Emprunts

Ce poste enregistre la part non remboursée de l'emprunt en Franc Français obtenu de l'Agence Française de Développement dans le cadre du projet de densification du réseau.

L'échéance de cet emprunt est : Avril 2007

## 2.10. Dettes financières diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

### 2.11. Passif circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles GESABEL BT et HT sont enregistrés dans le postes " Clients, avances reçues ".

Les charges à payer comprises dans le poste " Fournisseurs d'exploitation " ont été déterminées comme suit :

- Demande de confirmation de soldes et de flux aux principaux fournisseurs ;
- Rapprochement des réceptions du logiciel d'achat PMS de frais généraux avec le logiciel comptable CRISTAL ;
- Extraction des commandes de frais généraux non réceptionnées dans PMS et identification par les exploitants des commandes réceptionnées et non facturées.

### 2.12. Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel hors cadres supérieurs à la clôture de l'exercice sont inscrits dans les engagements financiers (Tableau I-B4).

Les droits acquis par les cadres supérieurs font l'objet d'une provision pour charges à payer à la clôture de l'exercice.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire

### 2.13. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du SYSCOA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

### 2.14. Comptes de résultats

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés
- les travaux de renouvellement A
- les travaux hors convention périodique
- la part hors taxes hors douane des travaux de densification du réseau (AFD)
- les droits de douane liés au projet de densification du réseau.



# Résolutions

## PARTIE ORDINAIRE

### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport général des Commissaires aux comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998, comportant le bilan et le compte d'exploitation, tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant les conventions visées à l'article 40 de la loi de juillet 1867, approuve les mentions y figurant.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale constatant l'existence d'un bénéfice net de 4 361 913 384 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 261 939 041 FCFA décide d'affecter le bénéfice disponible de 4 623 852 425 FCFA de la manière suivante :

■ à la réserve légale pour :	436 191 338 FCFA
■ à la distribution d'un dividende global pour :	3 752 000 000 FCFA
■ le solde au report à nouveau, soit :	435 661 087 FCFA

Ainsi chacune des 2 800 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 1 340 FCFA. Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 1999.

### Quatrième résolution

L'Assemblée générale nomme Monsieur Marcel PELISSOU en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans soit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

### Cinquième résolution

L'Assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes suppléant le Cabinet Mazars et Guérard pour la durée du mandat restant à courir de Ernst and Young, Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

### Sixième résolution

L'Assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Madame Monique Sangaré pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Thiémélé Yao Djué, Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.



**Compagnie Ivoirienne d'Électricité**

SA AU CAPITAL DE 14.000.000.000 FCFA. RC ABIDJAN 149296

Siège social : 01 BP 6923 Abidjan 01 Côte d'Ivoire - Tél. : 23 33 00 - Fax 23 35 60